

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 AVRIL

OSEZ-LE DONC!

On assure qu'à la prière de M. Rouvier, M. Constans va inviter les préfets à s'opposer, pendant la session des Conseils généraux, à l'émission de tout vœu contre un emprunt et la création de nouveaux impôts.

Les préfets donneraient pour prétexte que ce sont là des matières politiques en dehors des attributions des assemblées départementales.

Ce piège est grossier, et il met à nu, une fois de plus, la perfidie et la mauvaise foi des républicains.

Il est évident qu'un pareil vœu entre absolument dans les vues des populations et qu'il dérive, pour ainsi dire, d'un mandat impératif imposé à leurs mandataires par les contribuables écrasés de charges et à bout de sacrifices.

Dans ces conditions, si ces vœux étaient émis par les conservateurs, les républicains seraient obligés de s'y associer; car, en les repoussant, cela signifierait qu'ils sont partisans de nouveaux impôts et de nouveaux emprunts, et précisément ils ne veulent pas contrecarrer les plans du gouvernement, qui ne peut, pour combler l'effroyable trou du déficit qui se creuse chaque année davantage, s'empêcher de recourir à ces deux expédients: augmenter les impôts et créer des emprunts.

Or, rien n'est plus naturel et plus légitime que des vœux formulés par les Conseils généraux relativement à la gestion financière de l'Etat.

C'est leur devoir de les émettre, parce qu'ils représentent directement les aspirations et la volonté des populations avec lesquelles les membres des assemblées départementales vivent en contact direct.

Le gouvernement, en interdisant ces vœux, ne saurait montrer d'une façon plus grossière et plus violente que, loin de vouloir s'amender et tenir compte des indications du suffrage universel, il prétend, au contraire, persister dans la voie qui conduit le pays à l'abîme de la banqueroute.

Le devoir des conservateurs deviendrait donc plus impérieux en présence d'une telle interdiction, car le danger qu'ils veulent conjurer s'accroîtrait de la résistance qu'on leur oppose.

C'est alors qu'ils doivent se dévouer à tout prix au salut de la France, passer outre à une défense qui, d'ailleurs, est absolument illégale.

L'EMPRUNT MUNICIPAL

La Presse raconte le fait suivant :

« Un employé de la caisse municipale, dont nous laissons évidemment le nom, afin de lui épargner les représailles auxquelles ses indiscretions pourraient l'exposer, nous apprend des choses tout à fait édifiantes.

« Trois jours avant l'emprunt, nous dit-il, des listes de souscription circulaient dans les bureaux de l'Hôtel de Ville et de l'avenue Victoria.

« Certains employés ont pris jusqu'à 500 titres sous des noms quelconques, donnant trois francs de pourboire à des hommes de paille pour les récompenser de leur complaisance. Si l'on pouvait consulter les bordereaux de souscription et approfondir l'enquête, afin de connaître les ressources de ceux dont les noms ont servi d'étiquette à l'accaparement des « irréductibles », on en apprendrait de belles !

« La commission d'enquête ne pourrait-elle point rechercher si les conseillers incapables de payer de leurs propres deniers les obligations auxquelles ils ont souscrit, n'ont point couché leurs noms sur les bordereaux en versant les termes exigibles au moyen de l'argent que venait de leur avancer la caisse municipale ?

« L'enquête pourrait être éditée, peut-être, à ce propos, si le secrétaire du syndic, M. Gauthier, daignait lui faire des confidences sincères !

« Que l'on produise les listes des souscriptions, et l'on sera peut-être surpris de s'apercevoir que les chiffres des irréductibles accaparés par les conseillers, tels qu'ils ont été publiés dans les journaux, sont bien au-dessous de la vérité vraie !

« Mais pendant que la commission des Cinq s'occupe de l'accaparement des titres de l'emprunt, ne pourrait-elle pas également se préoccuper de savoir pourquoi le factotum de M. Mayer, son secrétaire, M. Gauthier, jouit d'une voiture à l'année, mise généreusement à sa disposition on ne sait trop pourquoi ?

« Le service des voitures municipales, — celles du président, de M. Gauthier et de quelques autres, — coûte d'ailleurs assez cher pour que l'on en recherche les origines; ce service grève en effet le budget de 400,000 fr. par an environ. »

ALLEMANDS ET ANGLAIS

L'Allemagne paraît décidément vouloir évincer l'Angleterre de la zone tropicale. Elle aura fort à faire et ce serait de grands efforts pour piétres résultats. L'empereur Guillaume n'est pas aussi économe que son aïeul du sang poméranien pour l'extension coloniale.

Aujourd'hui le plan allemand se dessine assez nettement. La réussite de Stanley, qui opère évidemment pour le compte de l'Angleterre, a, pour ainsi dire, donné un coup de fouet aux Allemands.

Ils ont d'abord engagé à leur service Emin-Pacha, lequel est Allemand de naissance et en qui ils peuvent, par suite, avoir une entière confiance, et l'ont placé à la tête d'une expédition qui aura pour objectif la ville de Tabora, de façon à devenir les maîtres de la route qui conduit du lac Tanganika au Victoria-Nyanza.

On espère qu'Emin-Pacha rencontrera le docteur Peters, qui, n'étant ni mort ni même malade, comme on vient de l'apprendre, ne manquera pas de l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Quelle est, à la vérité, l'étendue de la mission d'Emin ?

Emin-Pacha, on le sait, est Allemand de race, son nom véritable est Schnitzler. D'après quel-

ques organes berlinois, d'ordinaire bien renseignés, l'embauchage d'Emin-Pacha ou Schnitzler aurait été fait par l'empereur Guillaume lui-même, lequel aurait agi sans en informer M. de Bismarck. On ajoute qu'il aurait, il y a plusieurs mois déjà, chargé un officier de se rendre à Bagamoyo, à l'insu du chancelier allemand, avec des instructions précises.

D'après ces dernières, Emin-Pacha était sollicité de tenter de reconquérir « pour le compte de l'Allemagne, » son influence personnelle dans le Haut-Nil, et dans ce but le souverain lui donnerait le commandement d'un corps expéditionnaire et des subventions suffisantes pour mener son œuvre à bien.

Guillaume II, en se lançant dans cette aventure, en a-t-il bien calculé les conséquences ? Après tout, cela le regarde.

INFORMATIONS

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

On sait que la session de Pâques des Conseils généraux s'ouvre lundi prochain.

Les députés pourvus du mandat de conseiller général sont au nombre de 262. Ces 262 membres se partagent en 163 républicains, 95 monarchistes et 4 boulangistes.

Le nombre des sénateurs pourvus du même mandat est de 110. Ils se partagent en 88 républicains et 22 monarchistes.

L'Agence Havas donne comme certain que le gouvernement allemand examine la possibilité de supprimer l'obligation des passeports pour l'Alsace-Lorraine.

Le bruit court que l'Empereur veut manifester ses dispositions pacifiques par la voie diplomatique.

EXPULSION DE JOURNALISTES

M. Crispi n'y va pas de main morte. Il vient, en une seule fois, d'expulser deux journalistes, un Français et un Allemand.

Rome, 10 avril. — Notre confrère, M. Lavalette, correspondant de l'Agence Havas à Rome, vient de recevoir l'ordre de quitter le territoire italien.

L'arrêté d'expulsion est signé de M. Crispi. M. Lavalette a dû quitter Rome sur le champ, aucun sursis ne lui ayant été accordé.

Rome, 10 avril. — Un décret signé aujourd'hui expulse le correspondant de la Gazette de Francfort qui « aurait envoyé des nouvelles financières inexactes ».

Voici les deux articles de ce décret :

« Article premier. — M. Grumwald sera expulsé du territoire de l'Etat et conduit à la frontière.

« Art. 2. — Si M. Grumwald rentre dans le royaume sans autorisation spéciale du ministre de l'intérieur, il sera passible des peines édictées par l'article 94 de la loi susvisée.

« CRISPI. »

M. Grumwald, qui a de la famille, a obtenu un sursis de quarante-huit heures pour quitter Rome.

Voici la première dépêche que l'Agence Ha-

vas a reçue de M. Lavalette depuis la notification du décret d'expulsion :

« Gênes, 11 avril, 8 h. 50, matin.

« A la suite d'un décret d'expulsion injustifié qui m'a été notifié hier matin, j'ai dû quitter Rome le même soir.

« Les autorités italiennes m'ont refusé toute explication et m'ont même empêché d'aller à l'ambassade de France. »

« Rome, 11 avril.

« M. Lavalette, le correspondant de l'Agence Havas qu'on vient d'expulser, est parti hier soir; il a été salué à la gare par quelques-uns de ses confrères de la presse italienne.

« Il a été, ainsi que M. Grunwald, placé sous la surveillance d'un délégué de la police qui l'accompagnait partout dans ses visites. »

On télégraphie de Berlin :

« On est ici convaincu que la propagation de fausses nouvelles invoquée pour justifier l'expulsion des journalistes, n'est qu'un prétexte pour se débarrasser de ceux qui combattent la politique de M. Crispi.

« L'opinion publique juge sévèrement M. Crispi. »

SAUCISSONNIERS BOULANGISTES

Si le saucisson du Vendredi-Saint est en décadence à Paris, il a trouvé un refuge à Jersey. Le *Matin* a raconté qu'un des premiers mets servis, le Vendredi-Saint, aux membres du Comité national assemblés autour de leur général, avait été un magnifique jambon d'York :

« La plupart des convives, ajoutait le *Matin*, ont savouré, sans aucun scrupule, cette viande exquise. Quand le tour de M. Naquet fut venu, l'honorable député du cinquième arrondissement, en qualité d'Israélite, s'abstint. — Il fait maigre, le clercal ! » s'écria un membre du comité. — Oh ! le sémité ! riposta M. Laur. — Si le faubourg Saint-Germain me voyait ! murmura M. Mermeix. »

Nous avons intentionnellement laissé aux organes boulangistes un délai de vingt-quatre heures pour démentir ce récit du *Matin*. Aucun démenti n'est venu. Le jambon de Jersey est donc acquis à l'histoire, ainsi que l'aimable facétie de M. Mermeix sur les électeurs dont il a surpris les suffrages.

AU CONCOURS HIPPIQUE

Les premières épreuves des officiers en uniforme avaient attiré avant-hier une foule élégante au Concours hippique.

Dans les tribunes, au milieu des toilettes printanières, se détachaient les uniformes de nombreux officiers venus pour applaudir leurs camarades.

Parmi les premiers arrivés se trouvaient M^{rs} le duc de Nemours et le maréchal de Mac-Mahon, qui ont pris place dans la tribune réservée.

Avant le commencement des épreuves, le marquis de Mornay avait annoncé aux membres du Comité que M. Sadi Carnot offrirait deux objets d'art; l'un réservé pour les grands prix de Paris qui seront couru lundi prochain par les officiers et l'autre pour le prix de la Coupe,

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement — ANGERS — Place du Ralliement

PARIS, Maison principale, 2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL

HOMMES		ENFANTS	
REDINGOTE, drap noir, doublé soie, depuis	40 fr.	COMPLET Régent, double faux gilet, depuis	22 fr.
COSTUME complet fantaisie (3 pièces), depuis	28	COMPLET Marin, cheviotte bleue, broderie laine, depuis	12
PANTALON fantaisie, affaire exceptionnelle, depuis	8	COMPLET Veston (3 pièces), nouv. en cheviotte, depuis	16

GRAND CHOIX DE DRAPERIE POUR VÊTEMENTS SUR MESURE, BONNETERIE, CHEMISERIE, CORDONNERIE, GANTERIE, LINGERIE, etc.

Expédition et remboursement FRANCO, à partir de 25 francs

La BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à Saumur

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Tonnelle, n^{os} 6 et 8, à l'angle de la rue de la Cocasserie,

Joignant M. GUILLEMET.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (231)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

MAISON DE CAMPAGNE

Au Pont-Fouchard,

Avec Clos de Vigne et Jardin

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (232)

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

A CÉDER

Grand Hôtel d'Anjou

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

MAGASIN D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

5 à 6,000 F. demandés
pouvant disposer de 4 heures par jour. Bénéfices garantis.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de cessation de commerce.

Le LUNDI 24 avril 1890, à 4 heures du soir, et jours suivants, à l'hôtel d'Anjou, rue d'Orléans, n^o 89, à Saumur, tenu par M. ODOUARD, maître d'hôtel,

Il sera vendu :

Armoires, buffets, tables, secrétaires, commodes, armoires à glace, tables de toilette, fauteuils, chaises, guéridons, glaces, pendules, flambeaux, gravures, rideaux, tapis;

Vingt-six chambres à coucher, objets de literie, linge comprenant : draps, nappes, serviette, essuie-mains, taies d'oreiller, tabliers, service de table et de toilette;

Poêles et cheminées en fonte, fourneaux, batterie de cuisine, cuivrie, vaisselle, verrerie, bouteilles vides, futailles;

Et 1,400 bouteilles environ de vin blanc et rouge, tels que : Champigny, Bordeaux, Bourgogne, Sauterne, Grave, Champagne, etc., etc., eau-de-vie, liqueurs et quantité d'autres bons objets.

On terminera par la cave.

An comptant, plus 10 0/0 pour les frais. (326)

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès

Par suite d'acceptation bénéficiaire.

Le LUNDI 14 avril 1890, à 4 heures du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, maison Sainte-Anne, à Notre-Dame-des-Ardilliers,

Il sera vendu :

Armoires, bois de lits, bureau, secrétaire, commode, bibliothèque, tables de toilette et autres, fauteuils, chaises, pendules, flambeaux, glaces, tableaux, gravures, rideaux;

Articles de literie, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, taies d'oreiller, vêtements, vaisselle, verrerie, cheminée en fonte et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

BAINS CHAUDS

De la Loire

QUAI DE LIMOGES

Julien VINCENT

Établissement ouvert tous les jours de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

Changement de domicile

L'ÉTUDE de M^e A. MULLON, huissier à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 29 (près la place Dupetit-Thouars), est transférée depuis le 1^{er} avril rue Dacier, n^o 28.

AVIS

M. Vernery, opticien à Pontivy, a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il est le seul possesseur de verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable, les courbes en sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue, ils permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. VERNERY donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture acier fin, or et argent.

M. VERNERY sera visible du 6 au 23 avril, hôtel de Londres, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Entrée libre

HOTEL DE LONDRES

Saumur

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Prendre par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée.
Seuls Représentants pour la France et ses Colonies :
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées,
2, Avenue des Champs-Élysées, 62
et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.
DÉTAIL, DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Daillé, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAVONS DE MARSEILLE

Bleu pur	le kilog.	0.55
Blanc « Arlequin »	—	0.55
Blanc « Le Tigre »	—	0.65
Jaune « Le Normal »	—	0.75

Ce savon jaune présente une économie de 25 0/0, il est sans addition d'eau et contient 72 0/0 d'huile.

Lessive Iris, le paquet, 35 c. — Lessive du Phénix, le paquet, 40 c. Amidon de riz, 1^{er} choix, le 1/2 kilog., 40 c. — Borax raffiné, le 1/2 kilog., 75 c. — Zoulou powder, le paquet, 10, 25 et 70 c.

N. B. — 100 kilog. de ces articles assortis ou non, donnent droit à 3 0/0 d'escompte

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.